

SHOAL LAKE

Question n° 4946—M. McKenzie:

1. Le gouvernement a-t-il rencontré le gouvernement du Manitoba pour discuter de la question du lac Shoal?

2. La ville de Winnipeg a-t-elle été invitée à participer à ces discussions et sinon, pourquoi?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. En ce qui a trait à la question de Shoal Lake, le gouvernement participe aux séances de négociations où sont représentés tous les intéressés, ainsi qu'aux réunions du comité d'étude technique.

La dernière séance de négociation a eu lieu à Winnipeg, le 22 mars 1983. Des représentants de la province du Manitoba, d'Environnement Canada, de la Bande concernée, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la ville de Winnipeg y ont participé.

Le comité d'étude technique s'est réuni à Winnipeg le 5 mai 1983 pour discuter de l'épuration des eaux usées et de l'évacuation des déchets solides. Des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de Santé et Bien-être Canada, d'Environnement Canada ainsi que du Service de protection de l'environnement, à Winnipeg, ont participé à cette réunion. En outre, les 2 mars et 6 mai 1983, M. Hamish Gavin d'Environnement Canada, à Winnipeg, a rencontré des représentants de la ville de Winnipeg et de la province du Manitoba pour examiner la question de l'évacuation des déchets.

2. Oui. Voir la réponse à la question 1.

LES PROGRAMMES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU—LA MUTATION DES EMPLOYÉS

Question n° 4993—M. Crosby:

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il l'intention de muter des employés qui s'occupent maintenant de l'administration des programmes de sécurité du revenu, de Halifax à Sydney?

2. Quels sont les nom, classification et niveau de traitement des employés du ministère susceptibles d'être mutés?

3. Quels avantages le ministère fournira-t-il à ces employés?

4. Quels droits auront les employés du ministère qui refuseront la mutation et quel poste leur offrira-t-on?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social mutera de Halifax à Sydney tous les employés nommés pour une période indéterminée et qui sont actuellement en poste dans les Programmes de la sécurité du revenu du bureau régional, si ces derniers choisissent de se réinstaller avec le bureau.

2. Voir la liste ci-après.

3. Les employés qui choisiront de se réinstaller à Sydney auront droit: a) à tous les avantages prévus dans la Politique du Conseil du Trésor sur la réinstallation (8 juillet 1982); b) de se présenter aux concours de la Fonction publique à Halifax au cours des 12 mois qui suivront leur mutation.

4. Les employés nommés pour une période indéterminée qui ne désirent pas se réinstaller à Sydney ou qui ne peuvent le faire auront les droits suivants:

a) ils seront admissibles à une mutation à tout poste équivalent disponible partout au Canada au sein de la Direction générale des Programmes de la sécurité du revenu et pour lequel ils sont qualifiés ou peuvent le devenir;

Questions au Feuilleton

b) ils seront admissibles au recyclage lorsqu'on prévoit qu'un poste requérant de nouvelles compétences deviendra disponible et que le candidat pourra réussir le stage de formation requis;

c) ils auront droit aux priorités administratives en matière de dotation au sein du ministère et de la Fonction publique pour une période globale de 9 mois avant la réinstallation de leur division et pour une autre de 12 mois par la suite;

d) ils pourront bénéficier de services de counseling offerts à tous les employés relativement: (i) à leurs droits comme employés aux prises avec une restructuration; (ii) à tout avantage supplémentaire auquel ils pourraient avoir droit en vertu de la loi sur la pension de retraite dans la Fonction publique.

Liste des employés de Santé et Bien-être social, admissibles à la réinstallation à Sydney (N.-É.) au 28 juin 1983

Nom	Classification et niveau	Fourchette de salaire
Dempster, M.	PM 6	\$41 062 à \$46 353.
Burns, S. M.	PM 4	\$29 289 à \$33 005.
Dewan, A. F.	PM 4	\$29 289 à \$33 005.
Legg, L. G.	PM 4	\$29 289 à \$33 005.
MacMillan, B.	PM 2	\$24 741 à \$27 872.
Murray, J. A.	PM 2	\$24 741 à \$27 872.
O'Quinn, A. C.	PM 2	\$24 741 à \$27 872.
Richardson, G. M.	PM 2	\$24 741 à \$27 872.
Noade, S. A.	AS 4	\$28 571 à \$31 793.
Walker, D. M.	AS 3	\$26 451 à \$29 513.
Ryan, B. J.	AS 2	\$24 818 à \$27 781.
Karlich, F. A.	AS 1	\$22 304 à \$25 826.
Lewin, J. W.	FI 2	\$26 011 à \$29 166.
Dempsey, D. C.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Innes, J. C.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Oldham, M. M.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Poore, A. A.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Porter, L. M.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Raftus, V. E.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Strople, D. E.	CR 5	\$21 923 à \$23 976.
Vautour, D. S.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Beck, G. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Burns, H. F.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Cameron, K. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Camus, S. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Casson, E. P.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Crandall, J. V.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Flanders, E. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Hamilton, R. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Jewers, G. R.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Jones, G. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Joudrey, R. J. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
McDermott, L. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Mackenzie, S. L.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
MacKenna, M. A.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
McNeil, H. I.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Munroe, D. B. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Pumphrey, C. J.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Purcell, N. P.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Rutka, N. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Shirley, E.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Skier, V. L.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Tucker, N. M.	CR 4	\$19 315 à \$21 121.
Young, K. P.	CR 3	\$17 401 à \$19 015.
Darrington, D. M.	CR 3	\$17 401 à \$19 015.
Marrriott, L. E.	CR 3	\$17 401 à \$19 015.
MacDonald, M. A.	CR 3	\$17 401 à \$19 015.
McManus, H. D.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Belliveau, C. L.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Cresner, S. L.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Daye, V. M.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Jacquemin, V. F.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Martell, R.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Martin, E. N.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Raine, R. C.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Themens, J.	CR 2	\$14 583 à \$15 826.
Sanford, D. B.	DACON 4	\$18 978 à \$20 752.
Adekyade, K. A.	DACON 2	\$14 925 à \$17 236.
Rice, B. A.	OEMEO 4	\$18 239 à \$20 588.
MacInnis, W. M.	OEMEO 3	\$16 676 à \$18 813.
Mitchell, C. E.	OEMEO 3	\$16 676 à \$18 813.
Chaddock, P.	STOCE 2	\$16 380 à \$17 866.
McCarthy, T. G.	STOCE 2	\$16 380 à \$17 866.
Mifflin, G.	STOCE 2	\$17 991 à \$19 671.

Nota: Échelle de salaire au 1^{er} janvier 1983.